

Sommaire



Pages 2 et 3 ♦ Schéma d'assainissement

**Le tribunal administratif relève des irrégularités
et annule la délibération du conseil municipal.**

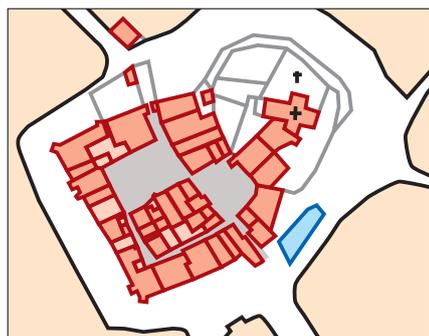
Pages 4 et 5

♦ Aménagement
de la place du village :
un bien cher caprice



Pages 6 à 7

♦ La place du village
en expansion (1861-1985)



Pages 8 et 9

♦ Mais où passait donc
le grand chemin de Condom ?

Pages 10 et 11

♦ La salle des fêtes a 20 ans



Pages 12 à 14

♦ La Maignostalgie !
La fête sans salle des fêtes



Page 20

♦ Images retrouvées de Gondrin
♦ L'Abbaye de Flaran (1967-1970), chronique d'une expropriation

Page 15

♦ L'Association Nature
et Patrimoine en Armagnac
en visite à Maignaut-Tauzia



Pages 16 et 17

♦ Elevages de poulet végétal
du Gers

Pages 18 et 19

♦ Mas d'Auvignon
restaure son église



Le tribunal relève des irrégularités et annule

En septembre 2009, à la suite d'une enquête publique, le Conseil municipal de Maignaut adoptait le schéma d'assainissement.

Des documents indispensables ne figurant pas dans les dossiers présentés par la commune à l'enquête publique, l'association Maignaut Passion demandait en un premier temps une prolongation de l'enquête.

Cette prolongation refusée, l'association déposait alors un recours devant le Tribunal lorsque le Maire, ignorant les remarques formulées, faisait valider le schéma par le Conseil municipal.

Par son jugement rendu le 11 octobre 2011, le Tribunal, reconnaît le bien fondé de l'action de l'Association.

Il relève :

- une procédure d'enquête publique substantiellement viciée
- une enquête publique rendue irrégulière en raison du caractère incomplet du dossier

et décide :

- l'annulation de la délibération du Conseil municipal du 10 septembre 2009
- le versement par la commune d'une somme de 1.000 euros



©IKNI-FOTOLIA

Une seconde chance

***L'adoption du schéma d'assainissement est annulée.
La commune doit représenter sa copie.***

Pour le village, ce pourrait être une opportunité si de nouvelles études débouchent sur une solution plus élaborée, plus durable et donc plus économique sur le long terme. La balle est de nouveau dans le camp municipal.

la délibération du Conseil municipal

Une pitoyable répétition

Une nouvelle fois, la salle d'un tribunal a retenti d'une affaire :
« Maignaut-Passion / Maignaut-Tauzia »

Une nouvelle fois, la commune n'est pas sortie grandie
d'un jugement qui relève des irrégularités.

Une nouvelle fois l'association a dû régler des frais d'avocat
au lieu de contribuer à valoriser le patrimoine maignautois

Une nouvelle fois la commune a été condamnée
au versement d'indemnités.



Formons des vœux pour que cette fois,
ce soit la « Der des Ders » et que Maignaut-Tauzia
et Maignaut Passion parviennent désormais à dialoguer.



Le droit à l'équité et à la transparence

Que le schéma final qui sera retenu pour le village soit collectif ou individuel peu importe pour l'association pourvu que la transparence et l'équité des contribuables soient assurées dans le respect des normes environnementales

Si la commune doit faire des investissements pour l'assainissement des maisons du bourg, elle doit l'exposer, le chiffrer et indiquer la répartition des charges.

Les habitants de la commune qui payent déjà pour leur assainissement individuel ont le droit de s'assurer qu'il ne financeront pas de plus, par leur impôt, une quote-part de l'assainissement des quelques maisons du village.

Aménagement de la place



Sous les palmiers les dettes



Une pouponnière de buis



©REPORTAGE MIP INFO

Une place végétale

L'aménagement de la place du village s'achève. Le résultat est très positif, la place avait grand besoin d'être rénovée. Le revêtement ancien (1985) était fortement dégradé par les différentes tranchées notamment pour l'enfouissement de l'électricité et du téléphone.

La place nouvelle est très différente de l'ancienne. Les trottoirs ont disparu, les espaces carrossables sont revêtus de calcaire compressé et de larges superficies sont enherbées ou plantées. Le résultat inaugurable reste cependant modeste, les végétaux sont de petite taille et sauf autour du puits, le plan d'ensemble est difficilement lisible.

Fallait-il endetter autant la commune pour cette place ? C'est un premier débat qui n'a pas eu lieu, hors du conseil municipal. Il ne semble pas que les résidents du village aient formulé des exigences aussi coûteuses

Fallait-il transformer la place de village en jardin ? C'est assez dans l'air du temps mais ce n'était pas la seule solution.

Hélas nous n'avons jamais eu connaissance que d'un projet unique et la concertation annoncée avec les habitants du village s'est limitée à une information a posteriori..

Les espaces verts ne manquent pas sur la commune. Une place de village a d'autres fonctions, notamment l'accès et la circulation des piétons par des trottoirs, le stationnement ordonné des voitures. Élément du bâti de la cité, la place devrait valoriser plus la pierre que le végétal. Symboliser le plan médiéval du lieu par quelques murets de pierre délimitant des espaces verts aurait eu plus de sens que le tracé gratuit et incertain qui nous est imposé.



Une curiosité

Mais bon, nous devons « faire avec » pour assez longtemps.

Alors réjouissons-nous, les maisons du village sont superbement valorisées et le prince satisfait.

du village : un bien cher caprice

Le jour où la pluie viendra

La gestion des eaux pluviales de la place constituait la partie délicate des travaux. Ecartant le recours à un bureau d'étude spécifique, le Maire a déployé toute l'agilité de ses petites cellules grises pour élaborer par tâtonnement une solution déclarée satisfaisante. Le prochain déluge local pourrait nous indiquer s'il a réussi ou non son challenge. Les risques sont cependant limités puisqu'en cas de débordement, les eaux convergeraient vers une seule et unique habitation !



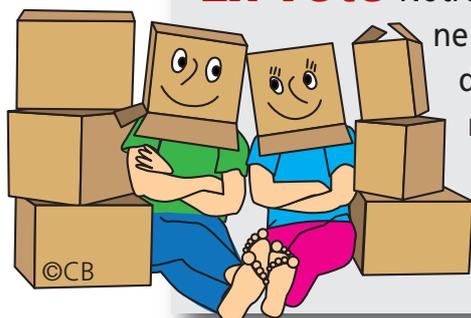
Maignaut, la plage
L'exotisme au village



Ex-voto

Notre transporteur a été formel : le camion de déménagement ne passera pas jusqu'à notre maison, le chemin sur la place est désormais trop étroit et sinueux. A l'évidence, l'autorité municipale souhaite nous retenir à Maignaut.

Une marque d'attachement à laquelle je ne suis pas insensible. Des dispositions étaient prises pour un prochain départ mais j'hésite à faire preuve de tant d'ingratitude. **Claudette B.**



La place du village en expansion (1861-1985)

Avant le milieu du XIX^e siècle, le plan médiéval du village subit peu de transformations et la place publique occupe un espace restreint devant le château et autour de l'actuel puits. A partir des années 1860 et jusqu'aux années 1980, la commune fera agrandir cette place en y englobant les pâtus (espaces enherbés) et des îlots de maisons délabrées. Bertrand Boquien nous relate ci-dessous deux étapes importantes de ces transformations

Le 4 août 1861, le maire propose au Conseil Municipal la réalisation d'un projet « *dont il l'avait déjà entretenu plusieurs fois* », celui d'assainir la place du village. Il ne s'agit pas de la « *place communale* » située devant le château, mais du plus petit des deux îlots qui occupent le centre du village. Cet espace est en majeure partie constitué par des « *pâtus* », espaces en herbe servant à divers usages. On y trouve aussi une étable et une écurie . Les propriétaires y déposent « *du fumier, des bûchers et des tas de pierre* ». La pente de la place y fait ruisseler et stagner les eaux de pluie. Pour le maire, c'est un foyer d'infection. En présentant son projet au Conseil municipal, il se réfère d'ailleurs à une épidémie qui a frappé la commune, mais dont nous ignorons tout : « *Mr le Maire... rappelle à l'assemblée la mortalité à jamais déplorable qui eut lieu en 1849, et dont la principale cause peut être attribuée à l'état*

pitoyable de cette place où croupissent les eaux pluviales du village et que, pour prévenir le retour de pareilles épidémies, il était du plus haut intérêt pour les habitants d'améliorer un tel état de choses ». Maignaut avait peut-être été frappé par une épidémie de choléra. La France connut en effet à cette époque plusieurs épidémies meurtrières de cette maladie. Le Conseil municipal décide donc d'acquérir les 5 petites parcelles qui forment cet espace. Les propriétaires recevront en contrepartie des parcelles prélevées sur les pâtus communaux qui entourent le village .

L'espace dégagé à cette époque ne représente qu'une petite partie de la vaste place qui forme aujourd'hui le centre du village. Le grand îlot situé au sud du précédent n'était pas affecté par le projet et n'a disparu que beaucoup plus tard. Il était occupé en grande partie par des maisons et des dépendances qui sont peu à peu tombées de vétusté. Le dernier bâtiment resté debout, un chai, aurait été démoli dans les années 1960. Il ne restait plus qu'un terrain vague, sur lequel s'élevaient encore les décombres d'anciennes constructions. En juin 1983, le Conseil municipal décida d'acquérir ces parcelles à l'abandon et de dégager l'espace qu'elles occupaient afin d'aménager une place et d'embellir le village. L'opération fut réalisée en 1984 et la place fut plantée d'arbres en 1985. ■ **BERTRAND BOQUIEN**



1816

Le plan médiéval est encore très visible sur cet extrait du cadastre, la place occupe un carré situé autour de l'actuel puits.

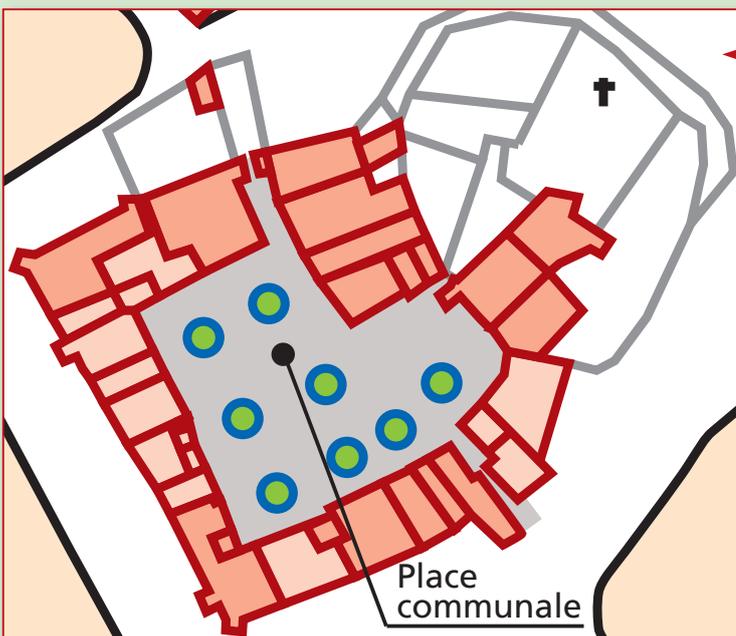
Place communale



1861

L'îlot central Nord constitué surtout de pâtus est acquis par la commune. La superficie de la place a doublé.

Place communale



1985. L'îlot Sud est incorporé à la « grand place » plantée d'arbres

Place communale



2011, les pâtus reverdissent (voir pages 4 et 5)

Mais où passait donc le grand chemin de Condom ?

Large et droite, la route qui relie Valence à Condom en venant d'Auch fait partie des nombreux « *grands chemins* » créés ou rénovés au XVIII^e siècle. Les manuscrits de l'abbé Daignan du Sendat (mort en 1764) mentionnent le « *chemin neuf d'Auch à Condom* », passant par Valence¹. Mais deux actes notariés permettent de situer plus précisément ce chantier routier dans le temps². Le 23 octobre 1744, devant M^e Boyer, notaire, le sieur Guillaume Chéné, « *entrepreneur des ponts à construire sur le chemin royal de Barbaste, Nérac, Condom à Valence* » soustraite la construction de plusieurs ponts à Etienne Lapeyrere, maître maçon de Valence. Le 12 mai 1745, François Goux, maître maçon de Cassaigne, cède la sous-traitance des ponts qu'il doit construire à Joseph Lanne, maître maçon de Castelnau d'Arbieu. Ce marché porte sur la construction de deux ponts « *l'un sur le ruisseau dit de Brunet juridiction de Condom, et l'autre sur le ruisseau de Lacouture au dessous et près de l'hôpital de la Charité du dit Condom* ». La nouvelle route est donc en construction vers 1745 et le chantier a atteint Maignaut, puisque le ruisseau de Brunet dont il question sépare la juridiction de Maignaut de celle de Condom. Le pont de pierre qui franchissait l'Auloue à la limite des communes de Valence et de Maignaut-Tauzia³, et que la Résistance fit sauter en juillet 1944, était probablement un des ouvrages d'art de cette nouvelle route.

Ce chantier n'appartient pas aux grands travaux de l'Intendant d'Étigny, qui va beaucoup contribuer à la modernisation du réseau routier dans sa généralité d'Auch⁴. Il relève de celle de Bordeaux, où siège à l'époque l'intendant Tourny. Ces travaux s'appuyaient sur la « *corvée royale* ». Les

communautés rurales situées à proximité des chantiers devaient fournir gratuitement des journées de travail pour les terrassements ou pour le transport des matériaux. C'est ce qui se passa lors de la construction de la nouvelle route de Condom. Le marché passé par François Goux en 1745 pour la construction de deux ponts stipule que l'entrepreneur n'aura, pour le transport des matériaux, « *autre faculté... que celle du transport d'iceux au moyen des corvées que le Roy fait faire à pied d'œuvre*⁵ ». Les hommes des communautés voisines, dont sans doute celles de Maignaut, et du Grand et du Petit Tauzia, furent probablement réquisitionnés pour les transports de matériaux.

Où passait le grand chemin de Condom avant la construction de la route actuelle ? Le nouveau tracé, parallèle à la Baïse, n'a pas dû s'écarter beaucoup de l'ancien. Celui-ci passait probablement à l'est de la route actuelle. Ce qui le fait penser, c'est l'existence, au bord de cette vieille route, d'une hôtellerie dite « *de Surleigne* » ou « *du Tauzia* ». Elle appartenait au seigneur du Tauzia. De nombreux actes en font mention entre le XVI^e et le XVIII^e siècle. Or le lieu-dit « *Surleigne* », d'après le cadastre du Grand-Tauzia de 1816, se trouve entre la route et le hameau du Couilléou, donc à peu

1 - Cité par Philippe Lauzun, Châteaux gascons de la fin du XIII^e siècle, Valence-sur-Baïse, Revue de Gascogne, 1897, p. 333-350, 413-432, 548-564 (p. 347).

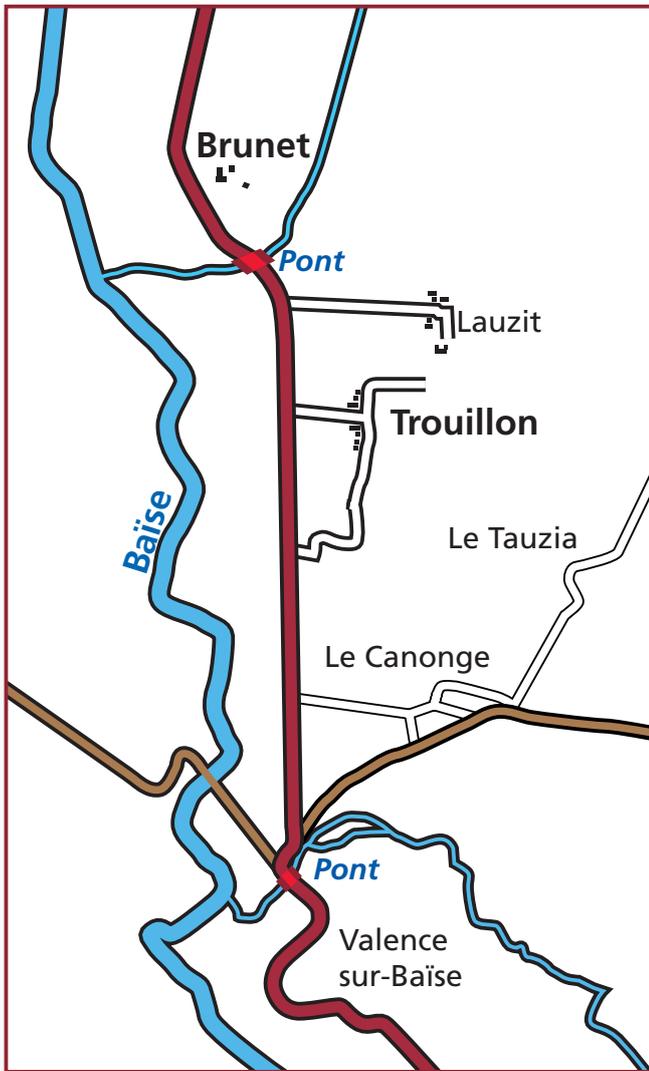
2 - A.D. Gers, 3E 2579 (23 oct. 1744, 12 mai 1745).

3 - Au niveau du lieu-dit Bagatelle (aujourd'hui la Ferme de Flaran).

4 - Il est nommé en 1751.

5 - A.D. Gers, 3 E 2579 (12 mai 1745).

6 - A.D. Gers, 3 E 2591 (2 mai 1751).



de distance (l'hôtellerie ne figure plus sur le plan). Un bail à ferme du 2 mai 1751 (donc passé très peu de temps après la construction des ponts) semble mentionner cette vieille route⁶. Par cet acte, les moines de Flaran afferment leurs métairies de Lauzit et de Trouillon à des bourgeois de Valence, le marchand Arnaud Peres et le chapelier Raymond Lacombe. Mais les religieux se réservent « *le vieux chemin nouvellement extirpé alant de Susleigne à Trouillon* ». Ce chemin désaffecté ne serait-il pas une portion de la vieille route de Condom ? Elle aurait pu passer par le hameau de Trouillon, qui sur le plan cadastral de 1816 se présente comme un village-rue étiré parallèlement à la nouvelle route. Aurait-elle rejoint Condom en traversant le village d'Herret ? D'autres recherches indiqueront peut-être un jour si cette hypothèse... tient la route.

BERTRAND BOQUIEN

ROUTE D'AUCH A CONDOM

(AD Gers, 3 E 2579)

Marché pour la construction de deux ponts sur la route de Condom, passé entre Guillaume Chéné, entrepreneur des ponts à construire sur le chemin royal, et Étienne Lapeyrere maître maçon de Valence - 23 octobre 1744

(P. 1) « *Marché de sous entreprise de pons fait entre le Sr Chenay et Etienne Lapeyrere maçon pour [625#]. Aujourd'hui vingt troisième du mois d'octobre mil sept cens quarante quatre après midy dans la ville de Valence en Armaignac sénéc(au)cée d'Auch étude et par devant moy no(tai)re royal de la présente ville soussigné présents témoi(n)s bas nommés furent présents le S. Guillaume Chéné entrepreneur des ponts à cons-*

truire sur le chemin royal de Barbaste, Nérac, Condom à Valence h(abit)ant de la ville de Bord(eau)x étant de présent en celle cy d'une part et Etienne Lapeyrere maître maçon h(abit)ant de la pr(ésen)te ville d'autre part lesquelles parties de gred ont convenu et demuré d'accord de ce que suit Sçavoir que le d(it) Lapeyrere a volontairement entrepris c'est obligé et s'oblige par les présentes

(P. 2) *envers le d(it) S. Chenay de luy contruire faire et parfaire deux pons sur la d(ite) route sçavoir un de douse pieds d'houverture dans [...re] dans les possessions de Mr. de [Moncad(e)] du d(it) Condom au lieu indiqué par Mr. de Vimas Ingéni(eur) des Ponds et chaucées de la généralité de Bord(eau)x et l'autre pond aura neuf pieds d'houverture*

aussy dans hœuvre et sera construit sur le ruisseau du [Ravin] dans le bois de Mr. Dupin aussy du d(it) Condom au lieu indiqué à la plaine par le d(it) Sr. de [Vigmore] et pour cet effait le d(it) Lapeyrere s'oblige de faire tous les déblaiements des terres à remblayé de même dans toutes les parties où il y en aura besoin de faire toutes les fondations et déblaiements des terres à trois pieds et plus jusques au terrain solide et épuisement deseaux et les d(ites) fondations devront être veues et reconneues par le d(it) Sr. Chenay jusques au d(it) fonds solide comme aussy de ramplir les d(ites) fondations des mœurs [et] cullées et de ceux en [e.....] le d(it) moeur du pont de Moncade auront cinq pieds d'épessour à la première assise des fondations qui sera fait avec , ...

La salle des fêtes a 20 ans

Inaugurée le 8 février 1992, la salle des fêtes célébrera prochainement son 20^e anniversaire. Un projet fortement décrié à l'origine mais mené à son terme par une équipe municipale déterminée.

Avec l'agrandissement et l'aménagement de la place du village en 1985, cette construction marquait le début du renouveau de Maignaut-Tauzia.

20 ans après

La salle des fêtes a trouvé sa place dans le paysage maignautois. En 1997, un local-cuisine et la nouvelle mairie ont été accolés au bâtiment, constituant le centre d'activité et de convivialité de la commune.

Récemment repeinte et équipée de la climatisation, la salle des fêtes nécessiterait maintenant l'amélioration de son acoustique intérieure par la mise en œuvre des technologies nouvelles.



Les officiels

Jean-Pierre Joseph, président du Conseil général,

Aubert Garcia, sénateur

Jean Dubos, conseiller régional

Jean Salaün, Maire de Maignaut-Tauzia

Le conseil sur le chantier



Jean Salaun, maire au pied de l'élévateur avec son adjoint. Ils passent les tuiles aux autres conseillers juchés sur le toit. (Photo G. Lucy, « Sud-Ouest »)

A travers la presse locale

Quelques extraits de coupures de presse conservées par les Maignautois – le plus souvent hélas – sans indication du journal de parution.

Certes, le style grandiloquent fait un peu sourire mais il n'a nullement vieilli. Ouvrez votre journal local !

« Après une inauguration réussie... qui a drainé dans nos murs la population... »

« Nous avons entièrement confiance en ces forces vives qui, demain... »

*« Que soient vivement félicités tous ceux qui n'ont pas rechignés à la besogne » « Le sang nouveau de son conseil municipal »...
« En cas pareil, j'adresse toutes mes félicitations personnelles... »*

« Notre jeunesse avait besoin de cet outil puisqu'elle affirme sa volonté de vivre ici, loin des turbulences de notre monde moderne ».

« L'ancienne petite cité s'est réveillée et aujourd'hui elle semble vouloir revivre après une longue période de léthargie. »

A noter la proposition de Jean-Pierre Joseph président du Conseil général dont un article de presse rapporte qu'il a « demandé au Maire d'étudier la restauration du château au centre du village » !!

Le dernier mot pour Alfred Bajolle notre poète maignautois qui dans la Gazette du Gers écrivait «... notre village a changé de visage, car ce jour, notre cité est d'un aspect coquet, brillant, propre à souhait et fait honneur au siège de notre commune rurale. »



La construction
Superficie : 360 m²
Architecte : Max Yubero
Entrepreneurs : José Casalé, Jean-Pierre Latrille

La Maignostalgie !



Pour mieux revoir
ces bons moments
Cliquez sur chaque photo,
version en ligne sur
www.maignaut.com



La fête sans salle des fêtes !

Longtemps Mignaut a fait la fête en plein air. Les membres du comité des fêtes montaient des tentes et des tréteaux. Et de souvenir de maignautois, la fête n'en était pas moins belle. Les participants y mettaient peut être plus de cœur et d'inventivité et les 14 juillet d'antan ont laissé un souvenir ému dans la mémoire de nos anciens. Nous publions quelques photos retrouvées dans les archives familiales maignautoises qui attestent de l'intensité des festivités.

Le XV maignautois

Entraîneur : Maurice Despax

Arbitrage : Francis Galabert

Année 1978





Fallait-il enfermer la fête dans une salle ? La réponse n'est pas simple. D'un côté, l'époque a changé, les organisateurs sont souvent moins disponibles et les équipements nouveaux dont dispose désormais la salle des fêtes permettent d'organiser des événements, plus facilement et donc plus souvent. Mais d'un autre côté, la fête en extérieur conserve tout son charme, le foyer rural le prouve en organisant de sympathiques repas sous les platanes et Maignaut Passion adore ses dîners le long des vignes, au pied du pigeonier.

S'amuser derrière l'église !

Années 1980



Pour mieux revoir
ces bons moments
Cliquez sur chaque photo,
version en ligne sur
www.maignaut.com



L'Association Nature et Patrimoine en Armagnac en visite à Mignaut-Tauzia

Pour ce samedi 25 septembre, c'est Mignaut-Tauzia que les membres de l'Association Nature et Patrimoine en Armagnac avaient choisi pour leur sortie mensuelle.

Une vingtaine de passionnés venus d'Eauze, Cazaubon, Condom, Toulouse... se retrouvaient à 14 heures sur la place du village.

Bref exposé sur l'histoire du village de Mignaut et du château, visite du préau, de l'extérieur de l'église, tour de la motte et arrêt obligé au pigeonnier/octroi puis le groupe se déplaçait au château du Tauzia dont le propriétaire, Jean Immer, nous avait permis l'accès. Enfin, après un rapide passage par l'église romane d'Auloue, les participants faisaient un écart sur la commune de Saint-Puy pour découvrir « *La Vieille salle* », une secrète et austère bâtisse médiévale en bordure de la Gèle. Retour au village et pause autour d'un verre.

Des reportages photos sur Mignaut-Tauzia et les autres sorties de Nature et Patrimoine en Armagnac sont en ligne sur le blog

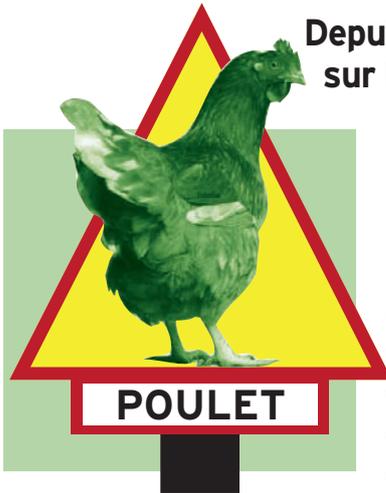
<http://natetpat32.blog.free.fr/>



©Reportage ANPA

Elevages de **poulet végétal** du Gers

Depuis quelques mois, le Gers est secoué par un débat médiatique sur le projet de Vivadour de créer 5 nouveaux poulaillers industriels.



Le principal dommage causé par le projet de Vivadour serait l'altération durable de l'image du département. Beaucoup d'argent (dont celui du contribuable)

et beaucoup de temps ont été investis pour que le poulet fermier du Gers soit reconnu comme un poulet heureux et le Gers comme un département où il fait bon vivre.

Un sondage réalisé par TNS Sofres les 14 et 15 septembre 2011 auprès de 503 habitants du département a montré que 22 % des personnes interrogées sont globalement favorables et 77 % défavorables ! De plus, 69 % des sondés considèrent que ces élevages auront des conséquences négatives sur l'image du Gers.

Philippe Martin, président du Conseil général a expliqué : « *dans le détail, on s'aperçoit que 65 % des agriculteurs y sont eux aussi opposés (contre 35 % qui y sont favorables) et que si 84 % des personnes interrogées se réclamant de la gauche sont hostiles à ces projets,*

Accès interdit ?

Dans son article de novembre 2011, l'UFC « **Que Choisir** » explique qu'elle s'est vue refuser l'accès à un de ces élevages industriels. Même chose pour les journalistes de France 5 ou ceux de la BBC.

Il faut avouer que ce qui se passe à l'intérieur n'est pas beau. La vidéo de la PMAF « *Vivre vite, mourir jeune* » nous montre l'essentiel en 5 minutes.

Video en ligne sur le site

www.poulaillers32gers.wordpress.com

ils sont également 72 % à être du même avis bien que se revendiquant de droite. Cette position est donc, on le voit, à la fois très largement partagée et non partisane ».

L'enjeu du projet de Vivadour est donc bien plus important que la simple installation de cinq élevages industriels.

En outre le danger pour notre santé et celles de nos enfants est bien réel. Le danger pour notre porte-monnaie l'est tout autant.

Une forte opposition

Localement, la réaction à ce projet ne s'est pas faite attendre. Un collectif s'est créé qui travaille à exposer les inconvénients de ce type d'élevage.

Site web : <http://www.bienvivredanslegers.org>

Une réaction plus large se profile également.

Un doute chez Vivadour ?

Selon Vivadour, le consommateur a tendance à privilégier des produits standards

Poulet végétal : une tromperie

Le poulet « végétal » est, contrairement à ce qu'on voudrait nous faire croire un poulet industriel « nourri de grains végétaux », nourri de farines végétales. Autrement dit, c'est un poulet nourri sans farines animales. Mais le terme « végétal » est déjà dépassé car les farines animales sont réintégrées dans l'alimentation des poulets. Il reste donc les termes « poulet standard » et « poulet industriel ». Les Africains utilisent le terme de « poulet cadavre ».



©ILLUSTREZ-VOUS-FOTOLIA



©DAVID MOUJON-FOTOLIA

pour la consommation courante et réserver les produits de qualité supérieure (comme le label) à des occasions particulières.

Mais le groupe est-il si sûr de lui ? Pour convaincre ses membres, Vivadour a invité à son assemblée générale du 18 novembre Olivier Dauvers, spécialiste de la grande consommation. Ce dernier s'est attaché à convaincre l'assemblée que la controverse au sujet des poulets industriels n'avait pas lieu d'être et tenait même de l'hérésie dans la mesure où, quand bien même le poulet label continuera de se vendre, la consommation de masse s'effectuera de toute façon sur le poulet standard.

Un approvisionnement éthique

D'autres types de poulet existent sur le marché issus de modes d'élevage durables et respectueux des animaux d'élevage.

7 Français sur 10 prêts à payer plus cher leur poulet s'il est garanti plein air

Une enquête d'opinion menée par l'Ifop pour CIWF France, l'ONG de référence pour le bien-être des animaux d'élevage montre que :

■ **7 Français sur 10 sont prêts à payer plus cher leur poulet s'il est garanti plein air.**

■ **59 % des Français considèrent le mode d'élevage du poulet comme déterminant lors de l'acte d'achat.**

■ **Le respect du bien-être animal est la 2^e motivation lors de l'achat d'un poulet.**

Ces résultats montrent un changement notable qui doit être pris en compte.

Chantal Fauché

Présidente de la Sauvegarde du Gers
www.poulaillers32gers.wordpress.com

Des pratiques juteuses Dans une machine à laver pendant une heure trente

Quand vous mangez du poulet, êtes-vous bien sûr que, dedans, il n'y a pas aussi un peu (voir beaucoup) d'eau aussi et pourquoi pas un peu de boeuf et pourquoi pas un peu de porc et peut-être encore de mystérieux additifs ? Vous verrez ; cette question, vous vous la poserez souvent après avoir vu cette vidéo

Une enquête de plusieurs mois menée par Panorama, une émission de grands reportages britanniques nous apprend (à 8 minutes du début) que les filets de poulet, afin d'augmenter leur poids, sont gorgés d'eau. Pour cela, les filets de poulet sont placés



©ZUCHERO-FOTOLIA

dans d'énormes tambours-mélangeurs avec de l'eau et des additifs puis cela tourne pendant une heure trente.

Quand il sort, le poulet est gluant et visqueux

Panorama a découvert le vrai secret, celui qui permet que la viande retienne l'eau : le liant utilisé pour retenir l'eau est fabriqué à partir de protéines animales (restes de cochons et vaches) et pas seulement à partir de poulet.

A voir absolument !

depuis le site : www.poulaillers32gers.wordpress.com

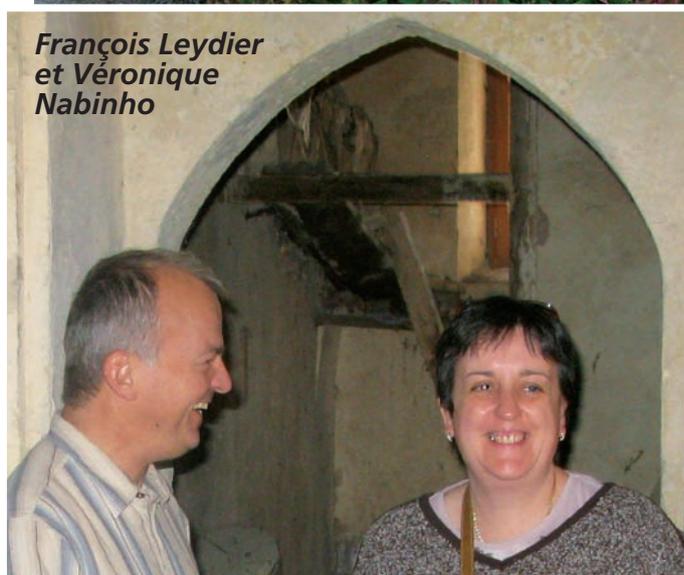
Mas d'Auvignon restaure son église



Imposante bâtisse, l'église Saint-Martin domine du haut de son cocher-tour le village de Mas d'Auvignon. La dévotion pour Saint Lézer, martyr du IX^e siècle dont le tombeau est derrière l'autel, a fait de cette église un lieu de pèlerinage très fréquenté jusqu'au début du XX^e siècle.

A l'aube du XXI^e siècle si le bâtiment conservait fière allure pour le visiteur le regardant depuis la route en contrebas, celui qui s'approchait découvrait un édifice menacé par la végétation, un arbre perçant la toiture. L'escalier de bois du clocher n'était plus praticable, l'horloge s'était arrêtée et les cloches s'étaient tues. La commune hésitait devant le coût élevé de la restauration

En 2007, l'association « Les Amis du Patrimoine de Mas d'Auvignon », sous l'impulsion de son président François Leydier, et de Véronique Nabinho son impétueuse



trésorière, décide faire bouger les choses. L'association élabore un projet de restauration présenté aux habitants et aux élus puis rédige les premiers dossiers d'appels d'offre qui sont soumis pour paraphe au Maire. L'élu accepte l'opportunité que lui offre l'association et engage la commune dans le projet.

Un premier don de Madame Ducos permet de commander une étude détaillée à l'architecte Pierre Cadot.

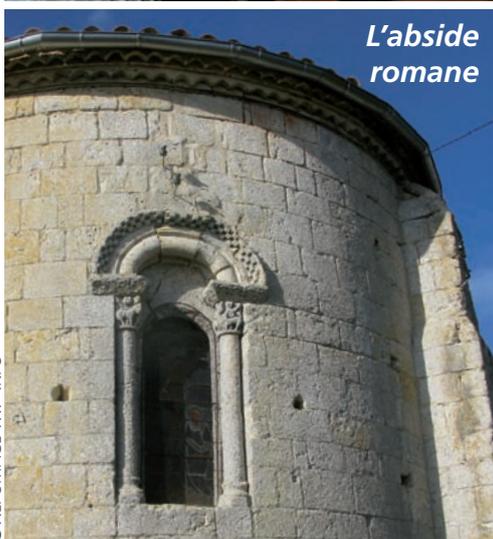
La restauration d'un montant de 160.000 € est approuvée par le conseil municipal



Les deux cloches sonnent l'heure et la demie et carillonnent à midi et le soir



La sacristie contient toujours des habits sacerdotaux



L'abside romane



L'intérieur de la nef



La voûte avant restauration

©REPORTAGE MP INFO

©François Leydier

Aux subventions s'ajoutent les dons de plusieurs familles de la commune et les travaux démarrent au printemps 2011. La société retenue, SER-BTP de Quint-Fonsegrives (31), choisit pour chef de chantier Eric Fadet un habitant du Mas d'Auvignon qui mettra beaucoup de cœur à réaliser un bel ouvrage.

Fin 2011, la restauration est presque achevée :

- la totalité des toitures remplacée,
- l'électricité remise aux normes,
- des reprises de maçonnerie effectuées sur les façades
- l'escalier et les paliers du clocher restaurés
- l'horloge et les cloches de nouveau en fonction par des mécanismes électriques
- le clocher-tour protégé par un paratonnerre

La remise en état de la sacristie et l'assainissement des abords de l'édifice marqueront la fin de la première tranche de restauration.

Comme le déclare Véronique Nabinho : « *L'émotion des anciens du village lorsque les cloches muettes depuis des décennies sonnèrent de nouveau fut la plus belle des récompenses pour les acteurs de cette restauration* »



La porte-tour

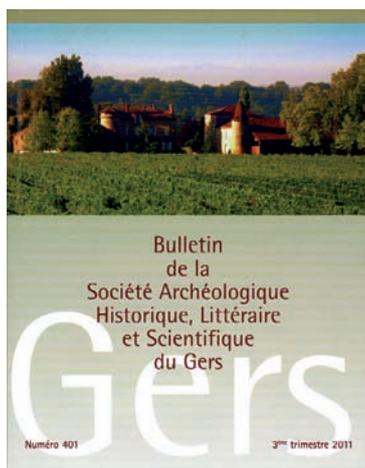
Mais déjà l'association lorgne du côté de la porte-tour du village, un édifice ayant conservé sa voûte et un étage mais perdu sa toiture. Efficacité et complémentarité entre les acteurs associatifs et municipaux, un exemple à envier ! ■ **S.B.**

Chronique d'une expropriation

Abbaye de Flaran (1967-1970)

Sous le titre « *Vicissitudes de l'acquisition de l'abbaye de Flaran par le département du Gers* », Dominique Moulette, vice-Président des Amis de Flaran, publie dans le Bulletin de la Société archéologique du Gers la chronique politico-judiciaire des événements qui aboutirent en 1970 à l'expropriation des derniers héritiers de l'abbaye et à son acquisition par le département du Gers.

L'auteur met en scène avec verve cette rocambolesque aventure marquée par l'impétuosité de la dernière propriétaire, la détermination d'un préfet, les mises en garde du service départemental de l'architecture et la frilosité d'une partie des élus du Conseil général. Le récit est argumenté, précis et parfois cruel pour les protagonistes. Dominique Moulette ne s'embarrasse pas de périphrases. Une impertinence qui séduit d'autant qu'elle exalte la sauvegarde d'un « Site majeur de Midi-Pyrénées ».



Le logis abbatial en 1970, avant et après l'incendie

Bulletin de la Société archéologique, littéraire et scientifique du Gers

n°401 - 3^e trimestre 2011 - p. 436 à 452 - Prix public 10€

Pour en savoir plus sur le Web : www.amisdeflaran.com/

www.societearcheologiquedugers.com



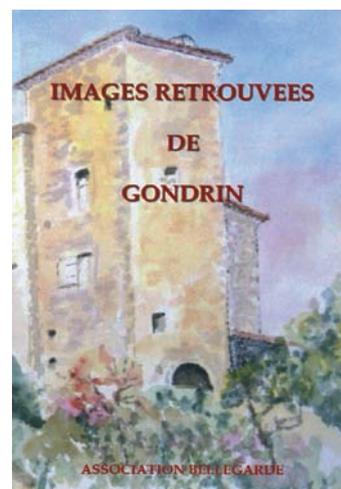
Images retrouvées de Gondrin

L'association Belle-Garde vient d'éditer un livre d'images sur le Gondrin du XX^e siècle. L'ouvrage de 136 pages est illustré de nombreuses photos et d'une centaine de cartes postales anciennes. Il est le fruit de trois années de dialogue avec les gondrinois pour partager leurs archives.

Prix de l'ouvrage 14 euros

Tél 05.62.29.19.23

<http://bellegarde-gondrin.asso-web.com>



Association Mignaut Passion

Au village - 32310 Mignaut-Tauzia - Téléphone 06 81 47 23 48

E-mail : hello@mignaut.com - Internet : mignaut.com

Composition du bureau - *président* : Serge Belliard, *secrétaire* : Jean Salaün, *trésorier* : Caroline Bulfoni

Cotisation de membre de l'association : 15 euros pour l'année 2012

©Tous droits de reproduction réservés